



Contre les risques psychosociaux, Réagissons tous ensemble !

cgt-territoriaux-bobigny.fr

Sur Facebook, CGT-Territoriaux-Bobigny

Qu'est-ce que les risques psychosociaux ?

Les RPS sont des phénomènes à la fois collectifs et individuels qui recouvrent, entre autre, le stress, le mal-être et la souffrance au travail... avec comme conséquence des problèmes de santé, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculo-squelettiques, de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel, voire de suicide.

Comment aborder la question ?

Deux visions s'opposent, souvent concernant les moyens de prévenir et de combattre les RPS.

► La première souhaite mettre en place des questionnaires individuels, des cellules d'écoute, des formations « Gestion du stress »... En bref, cette école travaille sur les effets et peu, ou pas, sur les causes. Cette vision arrange bien les employeurs.

► La deuxième école pose la question de l'organisation du travail. Les indicateurs qu'elle retient pour comprendre les causes des RPS renvoient au fonctionnement de l'entreprise et non pas aux comportements individuels. C'est de cette position que la CGT se revendique.

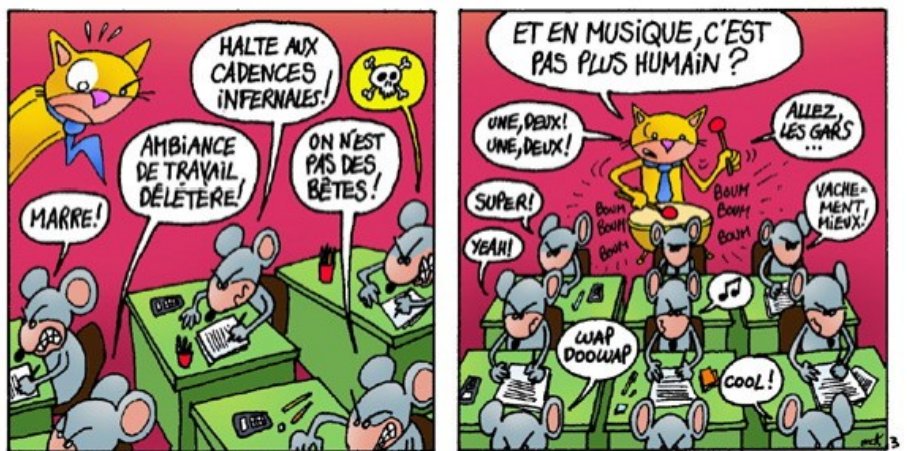
L'obligation de sécurité pèse sur le maire

Non seulement, le document unique, le rapport annuel et la négociation annuelle autour la qualité de vie au travail (Loi Rebsamen 2015) sont les 3 obligations légales que l'employeur doit remplir. Mais l'article 4121-1 du Code du Travail prévoit que l'employeur doit prendre « les mesures nécessaire pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». **Le moins que l'on puisse dire c'est que pour l'instant l'autorité territoriale de Bobigny ne prend pas au sérieux ces obligations.**

Des pathologies propres au travail

Les RPS ou risques psychosociaux sont aujourd'hui mieux répertoriés. Ils sont une réalité que toute entreprise doit prendre au sérieux. Ils sont aujourd'hui encadrés par la loi.

En 2011, le rapport Gollac - qui fait référence en France - divise les risques psychosociaux selon 6 thématiques :



1. **L'intensité du travail et le temps de travail (exigences de travail)**, exemples : une journée qui déborde, des heures supplémentaires à répétition non-prises en compte, des dossiers qui ne sont pas finis, une vie privée qui se réduit...

2. **Les exigences émotionnelles**, exemples : le contact avec du public ou des interlocuteurs exigeants, l'obligation de faire bonne figure...

3. **Le manque d'autonomie**, exemples : un N+1 qui épie ce que vous faites, des tâches de plus en plus inintéressantes...

4. **La mauvaise qualité des rapports sociaux au travail**, exemples : le manque de reconnaissance, l'absence de soutien ou de coopération, la concurrence entre collègues, la guerre des clans, des collectifs défailants...

5. **La souffrance éthique**, exemples : le sens de notre travail dans des conditions dégradées, la qualité empêchée...

6. **L'insécurité de la situation de travail**, exemples : la précarité, la crainte de fermeture de services, les retraites diminuées...

A Bobigny, les RPS, c'est au quotidien ! Cela ne peut plus durer, résistons !

Une dégradation continue

Depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité, le personnel subit une avalanche de mauvais coups. Un grand nombre de cadres sont partis, des services ont fusionné comme celui de la voirie et des espaces verts. Le service Éducation est devenu complètement ingérable à force de fusions et de réorganisations.

De nombreux services sont désorganisés, voire décapités. Ainsi la Direction des ressources humaines, le service financier, celui des achats n'ont plus assez de responsables pour donner des orientations, des directives, ou tout simplement pour fonctionner.

Les nombreux départs n'ont pas été remplacés. Beaucoup de collègues se sont retrouvés à effectuer des tâches supplémentaires. Ce glissement de tâches a pu profiter à quelques uns (certains ont pu avoir des promotions inespérées) mais la plupart du temps, ces charges supplémentaires de travail n'ont reçu aucune gratification.

Certains utilisent leur position pour humilier publiquement des cadres intermédiaires, des agents sans que la moindre riposte ait lieu. Une sidération et une peur certaine s'est emparée du personnel.

Dans le même temps, les agents recevant du public endurent des comportements de plus en plus violents avec dernièrement des agressions contre des collègues au sein même de l'hôtel de ville (à l'accueil et au ressources humaines). Il est certain que cela ne peut arriver aux élus qui eux sont barricadés dans leur bunker du deuxième étage. Aucune réunion de service n'a eu lieu suite aux violences.

Le service social a été plusieurs semaines en sous effectif. Cette situation a amené une collègue en grande souffrance à faire deux tentatives de suicide. Par la lutte, les agents du service ont obtenu l'embauche de 4 collègues. Enfin, le responsable de la ludothèque a mis fin à ses jours. La CGT a demandé

au maire si le service Santé au travail avait eu connaissance de son mal être. A ce jour, nous n'avons aucune réponse. Un hommage lui a certes été rendu. **Mais faudra-t'il attendre d'autres morts pour que la municipalité se rende compte de la souffrance de ses employés ?**

CHSCT et expertise

Suite à la fermeture brutale du self, et de l'impact sur les agents y travaillant, les mandatés CGT du CHSCT ont demandé la tenue d'une séance extraordinaire à Monsieur le Maire, président du CHSCT. Il aura fallu

trois courriers, dont une mise en demeure, et demander l'intervention du Préfet, pour que le Maire accepte cette séance, comme la loi le prévoit. Celle-ci s'est donc tenue le 14 mars, en présence d'une sociologue du travail. Après avoir « bataillé » durant trois heures sur ce même sujet, les délégués ont obtenu la mise en

place d'un groupe de travail afin de déterminer le contenu d'une éventuelle expertise des risques psychosociaux sur l'ensemble de la collectivité. C'est une première victoire qui doit encourager les agents à se défaire de ce silence mortifère autour de leur mal-être au travail.

L'expertise exigée par la CGT, ne peut suffire, il faut que tous les agents s'en emparent et (se) posent la question de leur travail, de leurs conditions de travail. Nous ne pouvons plus laisser quelques uns décider du sort de tous les autres.

Il ne faut plus hésiter à briser le silence et aller voir des représentants CGT du CHSCT et les militants syndicaux.



Pour défendre mes droits et en gagner d'autres, j'adhère !

Nom : Prénom :
Tél. : Courriel : @

Secteur :

Syndicat CGT des territoriaux de Bobigny 31 avenue Salvador Allende 93000 BOBIGNY

Le local syndical est situé au 1^{er} sous-sol de la mairie (à côté du CASC)

Contact : 01.41.60.96.94 ou syndicat.cgt@ville-bobigny.fr